

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président

Madame Simone Beissel vice-présidente, Monsieur Pollo Bodem, Madame Claire Angelsberg ; Messieurs Paul Greis, Joseph Schoellen Tom Jungen, Yves Marchi, Serge Gaspar, Marcel Thommes, André Weidenhaupt, Fernand Wies, Marc Vanolst, Romain Mertzig, François Benoy Gusty Graas, Charles Pauly, Maurice Bauer, membres.

Monsieur Gilles Didier, membre avec voix consultative.

Absents:/

Séance publique

1. Modification de l'ordre du jour

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le Comité, en procédant au vote par main levée, décide, à l'unanimité des voix, l'urgence du point suivant : Personnel – création de six postes sous le statut d'employé communal, point qui a été rajouté à l'ordre du jour au point 8.

2. Réajustement des montants unitaires de la participation aux charges de l'exercice 2019

Le Comité arrête la rectification des montants unitaires (hors TVA) de la participation aux charges du SEBES pour l'année 2019 ceci conformément aux dispositions de l'article 8, alinéa 5 des statuts du SEBES.

3. Augmentation de la capacité réservée de nos membres

Le Comité décide d'attribuer avec effet au 1^{er} janvier 2020 1.000 m³/jour supplémentaires disponibles de la capacité réservée au Syndicat des Eaux du Centre (SEC) pour le compte de la Commune de Contern et de procéder au réajustement financier nécessaire prévu par l'article 7 sub B des statuts du SEBES pour l'attribution d'une partie de la capacité réservée à un membre.

4. Inspection état de corrosion de la conduite DN900 entre Schankengraecht et Nospelt : Devis du projet

Suite à la rupture de la conduite en fonte ductile DN900 à Nospelt en date du 3 janvier 2020, le service technique du SEBES a analysé les possibilités d'évaluation de l'état du tronçon de conduite en amont de la chambre à vannes de Nospelt. Effectivement, en cas de rupture de conduite sur ce tronçon, l'alimentation en eau potable de la Ville de Luxembourg et du SES ne peut pas être garantie à 100% de leurs capacités réservées lors des travaux de réparation. Le tronçon concerné entre Schankengraecht et Nospelt représente une longueur de 14,5 km où la majorité est posée en tubes DN900 fonte ductile et une partie en acier DN900. La partie en fonte ductile date de la même année de production (~1966) que le tronçon en aval de la chambre à vanne de Nospelt, ayant causé deux ruptures de conduite. Lors de ces fuites en 2015 et en janvier 2020, une dégradation matérielle et une diminution de l'épaisseur de paroi des tubes en fonte ductile par corrosion externe ont été constatées. La société de Xylem Water Solutions propose l'utilisation de technologies innovantes qui permettent de détecter et localiser des fuites, des poches d'air et, via une inspection par capteurs électromagnétiques, l'identification et les dégradations prématurées de la canalisation et les détériorations structurelles type perte d'épaisseur du cylindre par corrosion. Xylem Water Solutions est la seule entreprise, qui est capable de faire une analyse structurelle des conduites par l'intérieur via son équipement PipeDiver. Le système Smart Ball permet la détection de fuites et micros fuites jusqu'à 0,1 l/min. Ces technologies permettent d'avoir la vue la plus concluante possible sur l'état actuel et la durabilité des conduites inspectées. Vu l'importance de cette conduite dans le réseau d'adduction du SEBES, l'utilisation de cette technique permettra de réparer des parties de tubes corrodées et ainsi d'éviter des ruptures de conduite. En plus, cette expertise permettra d'estimer la durée de vie restante de ce tronçon. Le SEBES entame ainsi un travail préventif d'entretien. Sachant que cette méthode sera toujours financièrement plus avantageuse que la construction d'une nouvelle conduite.

De cette manière le Comité approuve les plans et devis du projet SBPD20200219 V.1 du 19 février 2020 de Pure Technologies Ltd du groupe Xylem pour un montant de 820.400 euros hors TVA ainsi que les travaux y afférents pour un montant de 164.540 euros hors TVA; Montant total du projet : 985.000 € hTVA. En plus le Comité accorde une modification budgétaire avec création d'un article 4/633/20001/211000-2 et de le doter de 1.000.000 € et se propose à faire une demande de subside auprès du Fonds pour la Gestion de l'Eau suivant l'article 65, paragraphe 1, lettre o) concernant les projets pilotes.

5. Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction – circuit de visite

Sachant que lors de la construction de la nouvelle station de traitement à Eschdorf, un circuit thématique autour de l'eau permettra de sensibiliser davantage la population, notamment les jeunes, au sujet de l'eau et d'engendrer une consommation raisonnée, vu que la qualité de l'eau et la consommation consciencieuse de l'eau est un sujet d'intérêt national qui mérite une communication orchestrée s'adressant au public adulte et aux futures générations. Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau notamment l'article 65, 1 a) les coûts du circuit de visite pourront être pris en charge jusqu'à 100% par le Fonds de la Gestion de l'Eau mais préfinancé par le SEBES; Vu l'accord in

officiel des représentants du Fonds pour la Gestion de l'Eau remarquant que le circuit de visite doit garder une envergure nationale et que la chambre d'agriculture voudrait bien être impliquée dans l'élaboration du circuit de visite, le Comité approuve le projet de Madame Anouk Schiltz et de Monsieur Jean Reitz concernant l'élaboration du circuit de visite pour la nouvelle station de traitement à Eschdorf et demande un devis détaillé au sujet du projet.

6. Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction – Suivi

Le Comité prend note de l'arrêt temporaire du chantier de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction depuis le 20 mars et prend acte de la reprise des travaux depuis le 20 avril 2020 dû à la situation sanitaire.

7. Divers : Pandémie

Le Comité prend acte du rapport du Président du SEBES faisant part du témoignage de sympathie de SAR le Grand-Duc Henri à l'égard du travail du SEBES en matière de la production et distribution d'eau potable réalisée suivant son plan de continuité et d'activité mis en place pendant cette crise sanitaire. Pendant cette crise, les chantiers comme la nouvelle station de traitement à Eschdorf et le chantier à Nospelt sont fermés depuis le 20 mars. La production d'eau a diminué de 10 à 15% pour une production journalière d'environ 76.000m³.

8. Personnel : Création de six postes sous le statut d'employés communaux

Vu que le bureau a proposé de transférer les postes de salarié en des postes d'employé communal afin de respecter le principe de l'unicité du contrat collectif le Comité décide la création de 6 postes sous le statut de l'employé communal pour un géomètre, groupe de traitement A1, un animateur de captage, groupe de traitement A1, deux laborantins, groupe de traitement A2, un informaticien, groupe de traitement A2, un ingénieur technicien, groupe de traitement A2 ;

Séance huis clos

9. Affaires du personnel

La prochaine réunion de comité a été fixée au 10 juillet 2020 à 14 :30heues au siège du SEBES